Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 10 février 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation5 p. (331r, 332r, 333v, 334r, 335r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 10 février 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47590

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 février 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireGodin, Émile (1840-1888)
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47590?context=pdf

Description

RésuméGodin informe Émile qu'il ne faut pas accepter les propositions comme celle de monsieur Berlinguet et qu'il fait respecter les règles communes à tous les marchands. Il lui annonce qu'il a répondu à Amédée Moret sur l'affaire avec la maison Jouin et Cie. Il autorise à livrer dès maintenant aux clients les marchandises constituant la remise de fin d'année, dans la mesure où beaucoup de marchandises se trouvent actuellement dans les magasins. Sur une réponse à Vison. Sur un changement dans les heures de repas et de travail : obtenir l'assentiment des ateliers. Sur l'éclairage de la ville de Guise par Chenest. Sur le conseil donné aux voyageurs d'annoncer de fortes baisses, attribué à Delaruelle. Godin approuve l'augmentation des appointements de Dequenne à 300 F par mois et l'augmentation de 25 F par mois des appointements de Lesne ; il suggère à Émile d'annoncer à Lesne qu'un autre que lui doit prendre la place d'Alfred Denisart en qualité de chef de la comptabilité. Sur le tarif. Godin souhaite qu'Émile dise à Denisart qu'il s'occupera lui-même de la répartition concernant le personnel ; il demande que le compte de Denisart lui soit soumis en détail afin de savoir s'il est possible de lui faire cadeau d'un album avant son départ ; il demande à Émile s'il s'est entendu avec Denisart au sujet de ses jalousies. Dans le post-scriptum, Godin demande à Émile quel est le prix de location des logements de Denisart, de Grebel et de Pernin ; il indique que le logement de Denisart est demandé par plusieurs personnes et qu'il compte l'attribuer au plus offrant.

Mots-clés

Distribution des produits, Emploi, Familistère, Fonderies et manufactures "Godin", Habitations
Personnes citées

- Berlinguet [monsieur]
- Chenest [monsieur]
- Delaruelle [monsieur]
- Denisart, Alfred
- Dequenne, François (1833-1915)
- Grebel, Alphonse (vers 1819-)
- Jouin (A.) et Cie
- Lesne [monsieur]
- Moret, Amédée (1839-1891)
- Pernin, Antoine
- Vison [monsieur]

Lieux citésGuise (Aisne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47590?context=pdf

Versailles 10 février 74

Mon cher Emile.

— Nous ne pouvons entrer dans la voie de discuter des propositions comme celles de M. Berlinguet ; il nous faut rester dans le respect des conditions que nous faisons pour tout le monde, sauf à ajouter 1 ou 2 % à la remise de fin d'année, si on nous faisait des propositions qui méritent d'être prises en considération.

En dehors de cela, il faut répondre aux commerçants que, faisant les affaires de bonne foi, on a le regret de ne pouvoir accepter leurs propositions.

— J'ai répondu à Amédée concer

mant l'affaire Jouin, comme nous avons beaucoup de marchandises en magasin, je ne vois pas d'inconvénient sérieux à livrer dès maintenant les marchandises qui doivent composer la remise que je serais obligé de faire en Janvier prochain. Il y aura lieu du reste de bien tenir compte de tous les frais de cette expédition et de ne rien laisser en reste sur le principal de la facture.

— La réponse faite à Nivon me paraît convenable.

— Les changements que tu propose dans les heures de repas et de travail ne doivent être faits qu'après avoir obtenu l'assentiment des ateliers.

— Tu ne m'as pas répondu aux questions que je t'ai

posées concernant le gaz.
Comment dit-on que M. Chenest éclairera la ville, s'il quitte l'établissement de la poterne ? et Rouchy est-il éclairé par notre gaz en même temps que la maison Waret ? c'est ce que je ne sais pas encore.

6 — Tu ne m'as pas dit non plus pourquoi les voyageurs ont fait des réflexions sur le conseil qu'on leur donnait de faire espérer une forte baisse ?
Je tiens à savoir si c'est de M. Delaruelle que vient seule cette idée.

7 — Je trouve bien que tu ~~fasses~~ mettes les appointements de M. Dequenne à 100 fs par mois

— On peut accorder à M. Lesne une augmentation de 25 francs par mois ; je pourrai lui écrire à ce sujet si tu le trouves à propos, mais tu peux l'informer de cette augmentation comme tu peux lui dire qu'un

autre chef de comptabilité doit prendre la place de M. Denisart. Si tu lui fais cette communication je tiens beaucoup à ce que tu remarques ce qu'il te répondra pour me le dire.

9 — Je devais avoir suffisamment répondu concernant le tarif et t'engage à relire ma lettre.

10 — Dis à M Denisart que la répartition concernant le personnel sera faite par moi, et qu'il n'y a pas à s'en occuper. Quant à ce qui est de son compte je voudrais qu'il me soit soumis en détail pour lui répondre, et je consens à lui faire cadeau d'un album au moment de son départ.

11 — T'es-tu entendu avec lui au sujet de ses jalousies ?

— N'oublie aucune des questions de cette lettre

Bien à toi

Gustave

12 — P.S.

Je voudrais que tu me dises quel est le prix de location du logement de M. Denisart ;

de celui de M. Gratel ;

et de celui occupé par M. Perrin ;

Comme le logement de M. Denisart m'est demandé par plusieurs personnes, et que je vais avoir probablement à loger le chef de comptabilité, je ne vois d'autre moyen pour ne pas faire de mécontents que de donner le logement de M. Denisart à celui qui en offrira le prix le plus élevé.

C'est pourquoi je tiens, avant de payer cette quotité, à être renseigné.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47590?context=pdf